

————— **Rapport de recherche** —————

**Cercles de soutien et de responsabilité :
évaluation du projet pilote dans le
Centre-sud ontarien**

Ce rapport est également disponible en anglais. This report is also available in English.
Pour en obtenir d'autres exemplaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche,
Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.
Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch,
Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

**Cercles de soutien et de responsabilité :
évaluation du projet pilote dans le Centre-sud ontarien**

Robin J. Wilson,
Janice E. Picheca
et
Michelle Prinzo

Service correctionnel du Canada

Mai 2005

RÉSUMÉ

Dans les dernières années du XX^e siècle, nous avons assisté à un regain considérable d'intérêt pour les méthodes de gestion de la criminalité et des délinquants inspirées de la justice réparatrice. Fait ironique, l'intérêt des professionnels pour la réparation augmente alors que le public réclame haut et fort des mesures plus punitives. Sur le plan politique, des mesures telles que le maintien en incarcération, les ordonnances de bonne conduite, les registres et les ordonnances de surveillance de longue durée sont instituées afin de démontrer le sérieux du système quant à la volonté de « sévir contre la criminalité ». Entre-temps, des études méta-analytiques des effets de l'incarcération et des programmes de réinsertion sociale continuent de révéler que les peines plus longues et plus sévères ne permettent généralement pas d'obtenir le genre de valeur ajoutée que le public souhaite ou que le gouvernement espère atteindre. Aucune population carcérale n'est plus touchée par ces points de vue que les délinquants sexuels.

Naturellement, le public a des idées plutôt bien arrêtées sur la gestion du risque que présentent les délinquants sexuels et ces idées se reflètent, jusqu'à un certain point, dans la théorie et dans la pratique. Toutefois, une simple réalité demeure : la vaste majorité des délinquants sexuels se voient imposer des peines de durée déterminée et vont, par conséquent, retourner dans la collectivité. Les expériences des dix dernières années montrent clairement l'importance d'utiliser une approche coordonnée pour réintégrer les délinquants sexuels dans la collectivité, mais de graves lacunes subsistent encore dans la prestation de services aux délinquants et dans la responsabilisation de ces derniers.

Au départ, l'initiative des cercles de soutien et de responsabilité n'était qu'une réaction innovatrice à un ensemble unique de circonstances : un agresseur sexuel d'enfants, récidiviste et à risque élevé, était relâché dans la collectivité par un pénitencier fédéral. La collectivité a réagi promptement – piquetage, réclamation véhémement d'une intervention politique, attention plus soutenue des médias et surveillance policière 24 heures sur 24. En réponse aux demandes d'aide du délinquant, un pasteur mennonite a accepté de réunir autour de lui des membres de la congrégation afin de lui offrir un soutien compatissant et un cadre de responsabilité réaliste. À la suite d'une intervention semblable auprès d'un autre délinquant quelques mois plus tard, le Comité central mennonite de l'Ontario (MCCO) a consenti à parrainer un projet pilote appelé Projet de réinsertion sociale, qui a donné naissance au mouvement des cercles de soutien et de responsabilité (CSR).

Dix ans après la mise sur pied du premier cercle, des projets semblables ont été proposés dans toutes les provinces canadiennes, plusieurs États américains et tous les pays membres du Royaume-Uni, et un intérêt pour ce genre de démarche a été manifesté par des pays tels que les Pays-Bas, l'Afrique du Sud et les Bermudes. Ces projets ont vu le jour à la suite des résultats positifs obtenus grâce au projet pilote du MCCO. Le présent rapport se veut un examen officiel de ce projet.

Afin d'examiner les effets du projet du MCCO, deux études ont été réalisées. La première est une enquête ayant pour but de prendre connaissance des expériences vécues par les différents membres des CSR : les participants essentiels (les délinquants), les bénévoles des cercles ainsi que les professionnels et organismes associés au projet. De plus, une enquête a été menée auprès

des membres de la collectivité en général afin de connaître leurs opinions sur les CSR et leur existence dans la collectivité.

Les résultats de cette première étude ont révélé que l'initiative des CSR avait une profonde incidence sur toutes les parties intéressées : les délinquants, les bénévoles de la collectivité, les professionnels consultés et la collectivité en général. Les délinquants ont déclaré généralement avoir éprouvé au début des sentiments mitigés au sujet des CSR, mais qu'au fil du temps, ils se sentaient reconnaissants pour l'aide que leur apportait le cercle. En outre, 90 % des délinquants ont affirmé que, en l'absence du CSR, ils auraient eu des difficultés à s'adapter à la collectivité, et les deux tiers étaient d'avis que, sans l'aide du CSR, ils auraient probablement repris leurs activités criminelles.

Les bénévoles du cercle avaient l'impression que la collectivité se sentait plus en sécurité grâce au CSR et que le délinquant aurait récidivé n'eût été de sa participation au CSR. La majorité des bénévoles ont indiqué également se sentir appuyés par l'organisation des CSR et ses professionnels participants.

Les professionnels et organismes entourant les CSR comprenaient des policiers, des professionnels des services sociaux ainsi que des administrateurs et des représentants d'autres professions similaires. La majorité de ces professionnels participaient aux CSR depuis au moins trois ans. Les professionnels et organismes participants ont indiqué que ce qu'ils appréciaient le plus de la formule de CSR était sa capacité d'accroître la responsabilité et la responsabilisation du délinquant, et le fait que la sécurité et le soutien de la collectivité étaient au cœur du projet. Et bien qu'un tiers d'entre eux souhaitaient apporter certains changements aux lignes directrices régissant les CSR afin de mieux structurer et délimiter les rôles des délinquants et des bénévoles, les trois quarts estimaient que le projet devait être de plus grande envergure.

En dernier lieu, selon les résultats de l'enquête menée auprès de la collectivité en général, 68 % des répondants membres du public ont déclaré qu'ils se sentiraient plus en sécurité s'ils apprenaient qu'un délinquant sexuel à risque élevé de leur collectivité appartient à un cercle de soutien et de responsabilité. Selon eux, le délinquant qui participe à un cercle bénéficie d'un appui et d'une supervision supplémentaires. Ils considèrent également que sa participation témoigne de sa motivation à ne pas commettre de nouvelle infraction.

La seconde étude consistait à examiner l'incidence des CSR sur la récidive. Un groupe de 60 délinquants sexuels à risque élevé ayant participé à un CSR après avoir été mis en liberté à l'expiration de leur peine a été jumelé à un groupe de 60 délinquants sexuels à risque élevé qui avaient été relâchés à l'expiration de leur peine, mais n'avaient pas participé à un CSR. Le jumelage des délinquants tenait compte du risque, de la période passée dans la collectivité et de la participation antérieure à un traitement conçu spécialement pour les délinquants sexuels. La durée moyenne du suivi était de 4,5 ans. Pour les besoins de l'étude, la récidive est définie comme le fait de commettre une nouvelle infraction sexuelle ou d'enfreindre l'une des conditions imposées par le tribunal. Seuls des documents officiels ont été utilisés et, dans la plupart des cas, l'information a été présentée sous forme de dossiers du CIPC (le Centre d'information de la police canadienne, une base de données nationale des infractions antérieures), indiquant qu'une accusation a été portée ou qu'une condamnation a été enregistrée.

Les résultats montraient que les délinquants qui ont participé à un CSR affichaient des taux beaucoup plus faibles de récidive de tous genres que les délinquants qui n'avaient pas pris part à un CSR. En particulier, les délinquants qui ont participé à un CSR ont vu leur taux de récidive sexuelle réduit de **70 %** comparativement au groupe témoin (5 % contre 16,7 %), leur taux de récidive violente de toutes sortes (y compris la récidive sexuelle – 15 % contre 35 %) réduit de **57 %**, et leur taux de récidive générale (y compris la récidive violente et la récidive sexuelle – 28 % contre 43,4 %) réduit de **35 %**.

De surcroît, une réduction considérable des méfaits a été observée dans l'échantillon des participants à un CSR, dans la mesure où les nouvelles infractions sexuelles commises par les membres de ce groupe étaient assurément moins graves que leurs infractions antérieures. Cet aspect n'a pas été relevé dans le groupe témoin jumelé au premier groupe. Dans l'ensemble, les participants à un CSR étaient responsables de beaucoup moins d'infractions sexuelles, violentes et générales en comparaison avec leurs compatriotes correspondants, ce qui a donné lieu en dernier ressort à des économies financières et, plus important encore, a contribué à réduire la souffrance humaine.

REMERCIEMENTS

Des sections du présent rapport sont une adaptation autorisée d'un chapitre rédigé par Robin J. Wilson et Janice E. Picheca pour l'ouvrage, *The Sexual offender*, vol. 5 (sous la direction de B. K. Schwartz), qui sera publié par le Civic Research Institute de Kingston, au New Jersey.

Les opinions exprimées dans le présent rapport ne sont pas nécessairement celles du Comité central mennonite de l'Ontario, du gouvernement du Canada ou du Service correctionnel du Canada.

Les auteurs aimeraient remercier Eileen Henderson, le révérend Harry Nigh, Drew McWhinnie, le révérend Hugh Kirkegaard, le détective Wendy Leaver, Gerry Minard, Evan Heise, Ed Vandenburg et le révérend David Molzahn pour leur contribution à la réalisation de cette étude. Nous désirons également exprimer notre reconnaissance à la Direction de la recherche, du Service correctionnel du Canada, qui nous a accordé une subvention de recherches ainsi qu'à Franca Cortoni et Ralph Serin, de la Direction de la recherche, qui nous ont fourni aide et assistance. Nous sommes également reconnaissants envers les nombreuses personnes qui nous ont transmis des renseignements personnels et fait part de leurs opinions : des bénévoles des cercles de soutien et de responsabilité, divers professionnels et des membres de la collectivité en général. L'appui et la facilitation du Comité central mennonite de l'Ontario (en particulier, de Rick Cober Bauman) nous ont été précieux. Enfin et surtout, nous sommes spécialement reconnaissants aux participants essentiels qui ont montré beaucoup de courage face à une grande adversité et un grand défi – faisant la preuve, tout au long de la démarche, que le « plus faible des faibles » peut faire une contribution valable à la société.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	I
REMERCIEMENTS	IV
TABLE DES MATIÈRES	V
Liste des tableaux	Error! Bookmark not defined.
Liste des figures	vii
INTRODUCTION	- 1 -
L'énoncé de mission des CSR	- 2 -
La population cible	- 2 -
L'objectif du projet.....	- 2 -
Le mode de fonctionnement des cercles de soutien et de responsabilité.....	- 2 -
Le recrutement des bénévoles.....	- 4 -
La formation des bénévoles.....	- 5 -
Les ressources.....	- 6 -
ÉVALUATION : LES CERCLES SONT-ILS EFFICACES?	- 7 -
PREMIÈRE ÉTUDE	- 8 -
MÉTHODOLOGIE	- 8 -
Les mesures	- 8 -
Le déroulement	- 8 -
Les participants.....	- 9 -
<i>Les participants essentiels</i>	- 9 -
<i>Les bénévoles des CSR</i>	- 9 -
<i>Les professionnels et membres d'organismes</i>	- 10 -
<i>La collectivité en général</i>	- 10 -
RÉSULTATS	- 12 -
Les participants essentiels	- 12 -
<i>Expériences initiale et actuelle auprès des CSR</i>	- 12 -
Les bénévoles des CSR	- 15 -
<i>L'expérience du travail avec les participants essentiels</i>	- 15 -
<i>Les « exigences techniques »</i>	- 16 -
<i>Comment les CSE bénéficient aux différentes parties</i>	- 17 -

<i>Soutien des professionnels et de l'organisation, formation et travail d'équipe</i>	- 17 -
Professionnels et membres d'organismes.....	- 18 -
<i>La pertinence de la formation offerte aux bénévoles</i>	- 18 -
<i>Les perceptions du projet</i>	- 19 -
<i>La collectivité</i>	- 21 -
ANALYSE	- 22 -
DEUXIÈME ÉTUDE	- 23 -
MÉTHODOLOGIE	- 23 -
Les participants.....	- 23 -
<i>Les critères d'appariement</i>	- 23 -
Les mesures	- 24 -
<i>STATIQUE-99 (Hanson et Thornton, 1999)</i>	- 24 -
<i>L'Évaluation rapide du risque de récidive sexuelle (ERRRS - Hanson, 1997)</i>	- 24 -
<i>Le test phallométrique</i>	- 25 -
<i>La récidive</i>	- 25 -
<i>La signification statistique</i>	- 25 -
Le déroulement.....	- 25 -
RÉSULTATS	- 27 -
Les variables démographiques	- 27 -
L'intervalle d'exposition au risque.....	- 27 -
La récidive	- 28 -
La zone ROC sous la courbe	- 29 -
ANALYSE	- 30 -
CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES	- 33 -
BIBLIOGRAPHIE	- 35 -

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES.....	10
TABLEAU 2 : RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES LIÉS AUX INFRACTIONS.....	26
TABLEAU 3 : DONNÉES SUR LA RÉCIDIVE.....	28

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : REPRÉSENTATION GRAPHIQUE D'UN CSR.....	4
--	----------

INTRODUCTION

La mise en liberté d'un délinquant sexuel s'accompagne souvent d'une intense couverture médiatique qui, à la limite, force de nombreux délinquants à se cacher ou à quitter une collectivité pour une autre où le processus se répète. Cette situation nuit tout autant à la réinsertion sociale du délinquant qu'à la sécurité de la collectivité. La discrétion est un élément critique de la délinquance sexuelle, et le fait d'obliger les délinquants à se cacher ne contribue aucunement à accroître la responsabilité de ces derniers ou la sécurité des collectivités.

À l'été 1994, un agresseur d'enfants récidiviste, à fonctionnement intellectuel lent, est mis en liberté, à la date d'expiration de son mandat (c'est-à-dire après avoir purgé sa peine au complet), dans la ville de Hamilton, située dans le Centre-sud ontarien. Cette mise en liberté fait l'objet d'une attention médiatique considérable et de protestations de la population. Le service de police de Hamilton assure une surveillance constante qui, dit-on, coûte des milliers de dollars, et des groupes communautaires font du piquetage devant le domicile du délinquant. Mais dans un mouvement spontané et sans précédent, un pasteur mennonite, appartenant à une petite congrégation urbaine, accepte de porter assistance au délinquant. Le révérend Harry Nigh rassemble quelques membres de son Église et leur demande de consacrer bénévolement une partie de leur temps à aider ce délinquant à s'installer dans la collectivité. C'est la naissance des cercles de soutien et de responsabilité (CSR – voir Silverman et Wilson, 2002; Wilson, Huculak et McWhinnie, 2002; Wilson et Picheca, sous presse; Wilson et Prinzo, 2001) même si, à l'époque, il s'agit en fait d'une approche plutôt *improvisée* pour faciliter la réinsertion du délinquant dans la collectivité. Lorsqu'un détenu de profil semblable est mis en liberté quelques mois plus tard dans la région de Toronto, le révérend Hugh Kirkegaard, un collègue du révérend Nigh, décide de tenter la même expérience. Peu de temps après, le Comité central mennonite de l'Ontario (MCCO) accepte un petit contrat du Service correctionnel du Canada (SCC), pour mettre sur pied un projet pilote afin d'étudier la possibilité de rendre opérationnelle l'approche du révérend Nigh et de l'appliquer plus largement. Parallèlement à cette initiative, un protocole de recherche est établi afin de vérifier l'efficacité des cercles de soutien et de responsabilité pour promouvoir la sécurité des collectivités. Le présent rapport présente les résultats de cette recherche.

L'énoncé de mission des CSR

Réduire considérablement le risque que de victimisation sexuelle des membres de la collectivité, en aidant les délinquants à se réinsérer dans la collectivité, à mener une vie responsable et productive.

Service correctionnel du Canada (2002)

La population cible

Au départ, l'initiative des CSR se voulait une façon de combler le déficit de services laissé par la politique du gouvernement. Essentiellement, les délinquants présentant le risque de récidive le plus élevé étaient maintenus en incarcération jusqu'à la fin de leur peine (c'est-à-dire jusqu'à la date d'expiration de leur mandat) et étaient alors mis en liberté sans processus officiel d'assistance postpénale. C'est pourquoi les projets de CSR ciblaient généralement les hommes mis en liberté après avoir purgé leur peine au complet et jugés à risque élevé de récidive. En fait, la règle pratique était de cibler les personnes qui semblaient les plus à risque d'échouer en raison d'un manque de soutien dans la collectivité. Les personnes susceptibles d'attirer une attention marquée des médias faisaient également partie de la population cible.

L'objectif du projet

Le CSR vise à favoriser la réussite de la réinsertion des hommes mis en liberté dans la collectivité, en leur fournissant de l'aide, des services de défense de leurs droits et le moyen de s'acquitter de leurs responsabilités de manière valable si, au retour, ils mènent une vie respectueuse de la loi dans la collectivité (SCC, 2002). En agissant ainsi, la sécurité est renforcée pour la collectivité, surtout dans les cas où il existe des risques pour les femmes, les enfants ou d'autres personnes vulnérables. En termes simples, les CSR favorisent la sécurité pour les victimes (antérieures ou éventuelles) en validant leurs besoins de guérison et de constante sécurité tout en affirmant que les ex-délinquants ont l'obligation d'agir de manière responsable. En retour, ces derniers obtiennent la protection de leurs droits à titre de citoyens.

Le mode de fonctionnement des cercles de soutien et de responsabilité

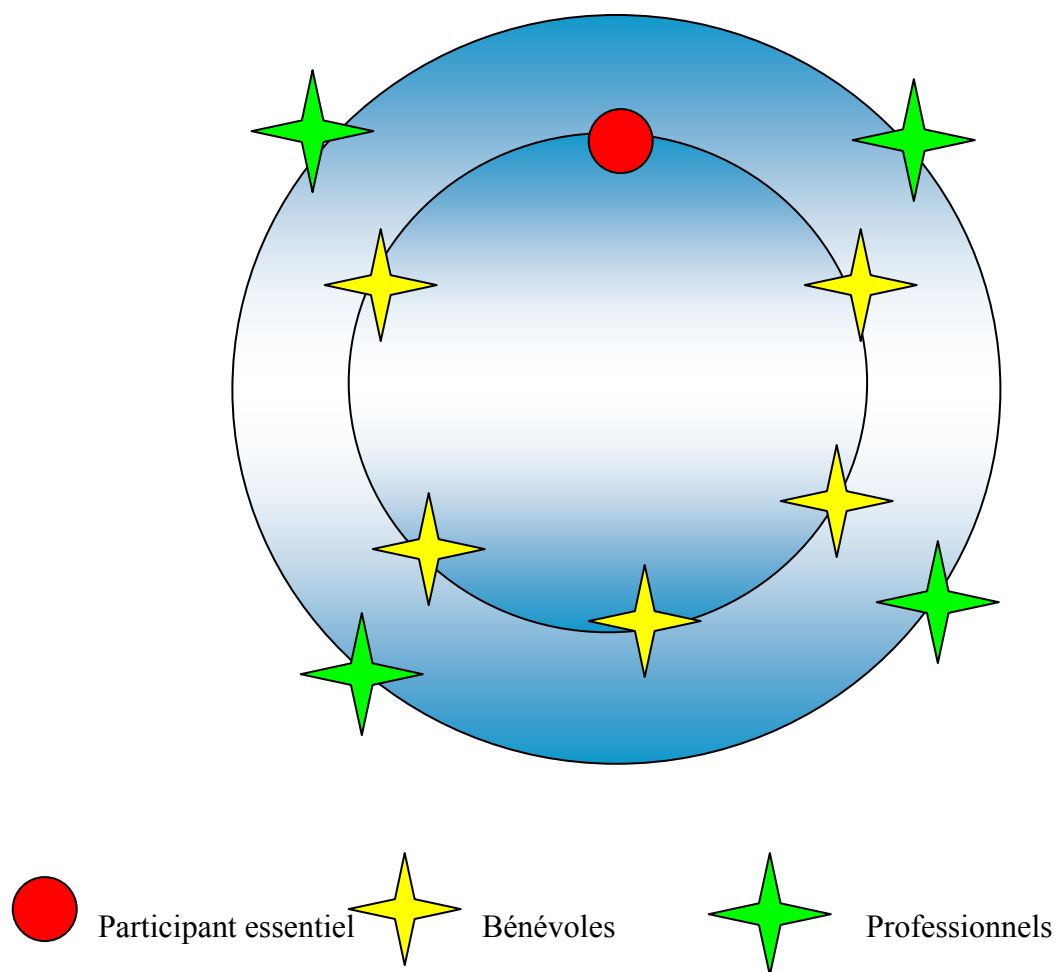
À l'origine, la composition idéale d'un CSR était établie à un ex-délinquant (appelé participant essentiel) et à sept bénévoles de la collectivité, mais la difficulté de recruter des bénévoles a nécessité une révision de leur nombre qui est maintenant fixé, de manière réaliste, à

cinq personnes. Chaque CSR compte au moins un bénévole principal qui, à la phase initiale de formation du cercle (qui dure habituellement de 60 à 90 jours), rencontre le participant essentiel quasiment tous les jours. L'on s'attend à ce que les autres bénévoles du CSR rencontrent le participant essentiel à tout le moins une fois par semaine durant cette phase initiale. Cet accompagnement plus intensif du participant essentiel dès son retour dans la collectivité l'aide à satisfaire ses besoins en matière de traitement ainsi que ses besoins sociaux et autres. Outre ces rencontres individuelles, le CSR se réunit au grand complet une fois par semaine. Dans un CSR, les relations sont fondées sur l'amitié et le comportement responsable. Comme dans toute relation d'amitié, la transparence est un élément clé. La devise « pas de secrets » est chère à tous les membres d'un CSR qui estiment que c'est la meilleure façon d'assurer le maintien de la responsabilité de l'ex-délinquant.

Dès le début du projet, il a été établi que l'intervention d'un cercle dans la vie du participant essentiel devait nécessairement être à long terme et voire même s'étendre sur des années. L'on s'attendait également à ce que les contraintes imposées aux membres diminuent au fur et à mesure que le participant essentiel s'adaptait à ses responsabilités personnelles dans la collectivité. Il semble cependant que nous ayons fort mal apprécié ce qu'un CSR pouvait devenir (ou deviendrait). Les CSR sont essentiellement devenues des familles de substitution pour de nombreux participants essentiels. Ce qui devait être une mesure auxiliaire pour combler une faille dans le système de justice pénale, au chapitre de la gestion des délinquants, est en fait devenu un mode de vie.

En plus du cercle intérieur composé du participant essentiel et de ses bénévoles, il existe un cercle extérieur de professionnels qui soutiennent le cercle dans la collectivité, habituellement des psychologues, des policiers, des agents correctionnels ou des travailleurs sociaux. Ces professionnels donnent bénévolement de leur temps pour appuyer le travail du cercle intérieur. Comme les bénévoles ne sont pas censés remplacer une thérapie ou d'autres moyens de responsabilisation, il arrive parfois qu'il faille recourir aux conseils ou aux services de professionnels. La présence d'un groupe de professionnels compétents et coopératifs est aussi un élément clé de la réussite du modèle (voir la figure 1).

Figure 1 : Représentation graphique d'un CSR



Le recrutement des bénévoles

Le recrutement des bénévoles a été, et de loin, le plus gros défi qu'ont dû relever les responsables du projet des CSR, au Comité central mennonite de l'Ontario (MCCO). Et comme cette initiative reposait entièrement sur la participation de membres bénévoles de la collectivité, il est logique que cette tâche ait accaparé une bonne partie du temps du coordonnateur de ce projet. La difficulté consistait, entre autres, à s'assurer que les motivations et les capacités des éventuels bénévoles étaient adaptées à la responsabilité de fournir un soutien à des délinquants sexuels à risque élevé, mis en liberté dans la collectivité. Les lecteurs sont invités à lire les lignes directrices pour la sélection et la formation des bénévoles, établies par la Direction de l'aumônerie du SCC (SCC, 2002).

À ce jour, la vaste majorité des bénévoles associés à ce projet proviennent de groupes confessionnels, et presque toutes les confessions religieuses sont représentées. On dit de ces personnes qu'elles ont « la vocation » du bénévolat ou qu'elles sont des « bénévoles nés ». Toutefois, le recrutement de bénévoles, même ceux faisant partie de cette population proactive, s'est révélé difficile. Le coordonnateur du projet a fait des démarches auprès de différentes congrégations locales dans l'espoir d'y recruter d'éventuels bénévoles ou d'obtenir une autre forme d'aide. Mais dans certains cas, ces démarches se sont soldées par une demande d'assistance concernant un membre de la congrégation, aux prises avec des problèmes, mais pas nécessairement par un engagement ferme de la part de la congrégation. Au fur et à mesure que le projet a pris forme et que son existence a été mieux connue, des bénévoles « profanes » ont proposé également leurs services. Le recrutement n'en est pas moins demeuré un enjeu d'une importance critique pour la survie à long terme des CSR.

Le recrutement de professionnels s'est aussi révélé parfois difficile. En général, le projet des CSR cherchait à inclure les professionnels qui intervenaient déjà dans la vie du participant essentiel dans la collectivité (p. ex. le médecin de famille qui surveille sa médication et d'autres aspects semblables). Le défi le plus important consistait à amener les professionnels à comprendre, accepter et soutenir le travail des CSR. Plus particulièrement, certains professionnels avaient beaucoup de difficulté à accepter l'idée que les bénévoles invitent les participants essentiels à ce joindre à leurs cercles familiaux et sociaux.

La formation des bénévoles

Il n'a jamais été question que les bénévoles des CSR deviennent une solution de rechange aux services professionnels dont ont besoin les délinquants à risque et à besoins élevés, sous surveillance dans la collectivité. Le programme de formation institué par le projet des CSR vise plutôt à s'assurer que les bénévoles possèdent une connaissance suffisante de la dynamique de la récidive sexuelle, de façon à être efficaces dans leurs interventions. Grâce à cette formation, les bénévoles deviennent essentiellement des membres mieux renseignés de leur collectivité. Les bénévoles qui apprennent à reconnaître les signes d'une rechute imminente sont plus aptes à savoir à quelle étape du processus de gestion du risque ils doivent faire appel à l'aide de professionnels. Les principales composantes du programme de formation sont offertes aux

bénévoles avant leur entrée en fonction dans un vrai CSR, et ceux-ci ont accès à des possibilités de formation continue grâce au partenariat établi avec des professionnels du milieu.

La première étape de la formation, qui fournit en fait une occasion de sélectionner les éventuels bénévoles, consiste en une séance d'initiation d'une demi-journée au cours de laquelle sont décrits brièvement les éléments fondamentaux du projet. Cette séance peut prendre deux formes, une pour les éventuels bénévoles et une autre pour les professionnels désireux de mettre bénévolement leur compétence au service du projet. Une fois sélectionnés, après la séance d'initiation, les bénévoles suivent un régime de formation en quatre phases, qui s'étend sur quatre journées supplémentaires (ou l'équivalent) et à la suite duquel ils sont affectés à un cercle de soutien et de responsabilité. Ces phases sont les suivantes : 1. « L'atelier de base » (un jour); 2. « La formation avancée des candidats bénévoles » (deux jours); 3. « La création d'un cercle de soutien et de responsabilité » (un jour); 4. « L'accompagnement des participants essentiels ». Les thèmes courants de la formation sont analysés dans les lignes directrices susmentionnées (SCC, 2002).

Les ressources

Le projet des CSR du MCCO a été financé presque exclusivement par les fonds reçus en vertu d'un contrat conclu avec le Service correctionnel du Canada. Ce contrat est une première pour le SCC dans la mesure où le gouvernement n'a pas la responsabilité technique de superviser ou de financer la gestion de délinquants qui ont fini de purger leur peine. Fait intéressant, le financement a été accordé non pas en raison d'une responsabilité légale, mais plutôt de la responsabilité morale du gouvernement à l'endroit de la collectivité et des ex-détenues. Les fonds reçus dans le cadre du contrat ont servi principalement à embaucher un coordonnateur à temps partiel et quatre animateurs à temps partiel (un à Hamilton, deux à Toronto et un à Peterborough). Toutefois, des dépenses ont été engagées pour la location de locaux à bureaux, l'achat de fournitures de bureau et autres, les déplacements et la location de téléavertisseurs pour aider à rester en contact avec les participants essentiels. En règle générale, la stabilité financière est un problème d'une importance critique pour assurer la viabilité à long terme du projet. À ce jour, cette question n'est toujours pas réglée.

ÉVALUATION : LES CERCLES SONT-ILS EFFICACES?

Dans les années 1990 et jusqu'au début du XXI^e siècle, les écrits sur les services correctionnels s'intéressaient principalement aux « approches efficaces » et aux « pratiques fondées sur l'expérience clinique ». Les travailleurs correctionnels canadiens sont grandement influencés par les concepts « du risque, des besoins et de la réceptivité » proposés par Andrews et Bonta (2003) qui affirment que les interventions efficaces sont celles qui font concorder l'intensité du traitement avec le risque que présente le délinquant, tout en veillant à cibler précisément les facteurs criminogènes, de telle sorte que le délinquant ait amplement la possibilité de modifier son comportement en fonction de l'orientation souhaitée et qu'il soit motivé à le faire.

Un aspect critique du mouvement en direction des « pratiques fondées sur l'expérience clinique » est la nécessité de démontrer de façon empirique qu'une intervention atteint l'objectif souhaité. Auparavant, l'efficacité d'un projet était mesurée par rapport aux taux de récidive chez les sujets soumis à un traitement et ceux faisant partie d'un groupe témoin non soumis à un traitement; toutefois, compte tenu des taux de base relativement faibles dans de nombreuses catégories d'infractions, tout particulièrement chez les délinquants sexuels (voir Barbaree, 1997), la signification *statistique* est souvent difficile à atteindre. C'est pourquoi d'autres chercheurs (voir Gendreau, Little et Goggin, 1996) suggèrent de considérer la signification *sociale* liée à la réduction de la récidive, qui n'atteint pas toujours le niveau classique de signification statistique de $p < 0,05$. Dans l'évaluation qui suit, nous avons décidé d'évaluer les données selon les deux approches, en tenant compte non seulement des taux de récidive, mais aussi de l'incidence du projet sur différents intervenants communautaires.

L'évaluation du projet pilote des CSR dans le Centre-sud ontarien s'est déroulée en deux phases. La première étude a permis d'examiner les expériences des différents intervenants des CSR. La seconde a permis de comparer un groupe d'ex-délinquants faisant partie d'un cercle de soutien et de responsabilité à un groupe correspondant d'ex-délinquants ne participant pas à un tel cercle.

PREMIÈRE ÉTUDE

MÉTHODOLOGIE

Les mesures

Des questionnaires ont été élaborés afin d'échantillonner les expériences de chacun des quatre groupes partenaires d'un CSR : les participants essentiels, les bénévoles du cercle, les professionnels associés au projet et les membres de la collectivité en général. Un questionnaire a été mis au point pour chaque groupe et tous les questionnaires comprenaient une section sur les données démographiques. Pour les bénévoles du cercle, certaines questions portaient sur leurs expériences antérieures de bénévolat, leur participation passée à un CSR et leurs attitudes à l'égard des CSR. Le questionnaire destiné aux participants essentiels s'intéressait à leurs antécédents criminels, à leur expérience initiale avec un CSR (c.-à-d. au moment de leur mise en liberté), à leur expérience actuelle avec un CSR et à leurs attitudes à l'égard des CSR. Le questionnaire élaboré pour les professionnels et les organismes membres traitait de leur expérience avec un CSR et de leurs attitudes à l'égard des CSR. Les membres de la collectivité en général ont été invités à faire part de leurs sentiments et attitudes à l'égard des CSR et de leur existence dans la collectivité.

Le déroulement

Les questionnaires ont été distribués par différents moyens aux participants essentiels, aux bénévoles du cercle et aux professionnels et membres d'organismes. Certains ont été remis aux participants essentiels et aux bénévoles du cercle à la suite d'une brève présentation sur l'objet de l'enquête. D'autres ont été présentés lors de réunions administratives, puis distribués aux participants essentiels et aux bénévoles au cours de réunions ultérieures (p. ex. les questionnaires d'enquête ont été fournis au coordonnateur du projet qui les a ensuite remis aux bénévoles du cercle concerné qui, eux-mêmes, les ont transmis aux participants essentiels en cause). Par ailleurs, des questionnaires ont été envoyés par courrier électronique à des administrateurs et à des bénévoles du cercle afin qu'ils les distribuent aux autres bénévoles ou participants essentiels, ou encore postés directement aux éventuels participants. Les questionnaires ont été distribués aux membres de l'échantillon de la collectivité, principalement lors d'ateliers ou de conférences déjà prévus, de rencontres de groupes professionnels et de visites sur les lieux de travail. Quel que soit le moyen de distribution, tous les répondants ont

reçu un dossier comprenant une lettre de présentation et de consentement, l'un des quatre questionnaires conçus spécialement à leur intention et une enveloppe adressée déjà affranchie dans laquelle renvoyer le questionnaire une fois celui-ci rempli.

Les participants

Les participants essentiels

Trente-sept questionnaires ont été distribués aux anciens et actuels participants essentiels. Vingt-trois questionnaires ont été renvoyés remplis, un a été retourné incomplet, et le questionnaire d'un ancien participant essentiel est revenu avec la mention « non distribuable » (« renvoyer à l'expéditeur »). Dans l'ensemble, le taux de réponse était de 65 % (24 sur 37). L'échantillon de participants essentiels se composait de 24 ex-détenus de sexe masculin déclarés coupables d'une infraction sexuelle, qui avaient purgé entièrement leur peine et vivaient dans la collectivité.

Considérant le taux relativement faible de réponses dans ce groupe, nous avons tenté de vérifier pourquoi certains participants essentiels ont refusé de remplir les questionnaires. Dans certains cas, l'analphabétisme était un enjeu majeur. Mais c'est principalement en raison de leur méfiance généralisée à l'endroit des chercheurs et des autres personnes liées au système correctionnel que les participants essentiels ont refusé de remplir le questionnaire. En termes simples, ils refusaient carrément de participer à l'enquête lorsqu'ils découvraient que les chercheurs étaient des employés du SCC.

Les bénévoles des CSR

Quatre-vingt-quatre questionnaires ont été distribués aux anciens et actuels bénévoles du cercle, dont 57 ont été renvoyés remplis, trois sont revenus incomplets, et le questionnaire d'un ancien bénévole est revenu avec la mention « non distribuable » (« renvoyer à l'expéditeur »). Le taux de réponse était de 68 % (57 sur 84). L'échantillon des bénévoles du cercle se composait de 35 hommes, de 21 femmes et d'une personne dont le sexe n'a pas été précisé (N = 57). Concernant l'emploi, 25 % des répondants ont indiqué être à la retraite. La majorité (48 %) des 75 % restants ont déclaré travailler dans le domaine des services d'aide (c.-à-d. le counseling).

Les professionnels et membres d'organismes

Vingt questionnaires ont été distribués aux professionnels et aux employés d'organismes qui ont fourni des services de consultation au projet à au moins une occasion. Seize ont été renvoyés, soit un taux de réponse de 80 %. L'échantillon des professionnels et membres d'organismes se composait de 12 hommes et de quatre femmes. Sur le plan de l'emploi, plusieurs professions différentes étaient représentées. Un quart de l'échantillon était formé d'employés du secteur de l'application de la loi et 31 % travaillaient dans le secteur des services sociaux. Les autres répondants étaient ou bien des administrateurs et gestionnaires ou n'ont pas indiqué leur profession.

La collectivité en général

Au départ, 176 répondants de la collectivité (65 hommes, 107 femmes et quatre personnes dont le sexe n'était pas précisé) ont participé à l'étude. Mais les répondants qui ont indiqué être employés dans le domaine de la justice pénale ou avoir été antérieurement bénévoles dans le système correctionnel ont été écartés, par souci de ne pas biaiser cet échantillon en incluant des personnes susceptibles d'être favorablement disposées à l'égard du système correctionnel. Cet échantillon a donc été réduit à 77 participants (34 hommes, 41 femmes et deux personnes qui ont omis d'indiquer leur sexe). Les analyses portaient exclusivement sur ce sous-échantillon. Quant à l'emploi, 27 % étaient des étudiants, 23 % travaillaient dans le domaine des services d'aide et 20 % occupaient des postes d'administrateurs ou de gestionnaires. Vingt pour cent des répondants ont omis de préciser leur profession. Le taux de réponse pour l'échantillon de la collectivité est inconnu car les questionnaires ont été distribués en grande quantité dans la plupart des cas.

Le tableau 1 présente les caractéristiques démographiques des quatre échantillons.

Tableau 1. Renseignements démographiques

	Participants essentiels (N=24)	Bénévoles (N=57)	Professionnels (N=16)	Collectivité (N=77)
Sexe				
Hommes	100 %	63 %	75 %	38 %
Femmes	0 %	37 %	25 %	62 %
Âge médian (ET)	48 (11)	55 (14)	48 (9)	40 (15)

État matrimonial

Mariés/conj. de fait	0 %	57 %	94 %	62 %
Divorcés/séparés	38 %	25 %	6 %	11 %
Veufs ou veuves	4 %	4 %	0 %	1 %
Célibataires	58 %	14 %	0 %	25 %

Études

≥ 8 ans	21 %	0 %	0 %	0 %
9-13 ans	54 %	9 %	6 %	8 %
Collège	8 %	9 %	6 %	43 %
Université	0 %	30 %	19 %	33 %
Études supérieur	8 %	51 %	69 %	16 %
Autre	8 %	2 %	0 %	0 %

Enfants à charge

0	87 %	61 %	44 %	41 %
1	0 %	17 %	13 %	14 %
2+	13 %	23 %	43 %	45 %

RÉSULTATS

Les participants essentiels

La majorité des répondants étaient des récidivistes (sous responsabilité provinciale ou fédérale). Soixante-sept pour cent ont déclaré avoir déjà été condamnés pour une infraction sexuelle, tandis que 33 % ont indiqué avoir déjà été déclarés coupables d'une infraction liée à des voies de fait. Vingt-neuf pour cent des répondants ont reconnu également avoir été antérieurement condamnés pour une ou plusieurs infractions liées aux biens.

Parmi les 83 % des répondants ayant fait état d'incarcérations antérieures, 26 % ont mentionné des périodes de liberté de moins de six mois entre deux périodes d'incarcération (c.-à-d. le temps passé dans la collectivité entre deux peines), tandis qu'environ la moitié ont déclaré avoir vécu dans la collectivité pendant deux ans ou plus avant d'être de nouveau incarcérés. Concernant leur expérience entre deux périodes d'incarcération, 67 % ont reconnu s'être sentis seuls et 56 % avoir manqué d'appui. Soixante-sept pour cent ont dit avoir trouvé difficile de vivre seuls à l'extérieur des murs.

Les répondants ont précisé avoir appris l'existence du projet des CSR de différentes sources; à savoir, d'autres détenus (25 %), des psychologues (21 %), des bénévoles (13 %) et des aumôniers communautaires venus leur rendre visite en établissement (13 %). Tout juste avant de répondre à cette enquête, environ les deux tiers des répondants avaient passé plus de deux ans dans la collectivité et 17 % y vivaient depuis moins de six mois.

Expériences initiale et actuelle auprès des CSR

Plusieurs des questions de l'enquête portaient sur les expériences vécues par les participants essentiels lors de leur adhésion à un cercle (« au départ ») et à l'époque où ils ont rempli le questionnaire (« actuellement »).

Au départ, pourquoi avez-vous adhéré à un cercle de soutien et de responsabilité?

Quatre-vingt-trois pour cent des répondants ont déclaré avoir décidé de se joindre à un cercle faute d'autre forme de soutien social. Environ les deux tiers se disaient prêts à tenter toutes les démarches susceptibles de faciliter leur réinsertion dans la collectivité. La réaction hostile de la collectivité à leur mise en liberté n'était une motivation que pour un peu plus de la moitié des répondants.

Comment vous êtes-vous senti au départ et comment vous sentez-vous actuellement dans un cercle de soutien et de responsabilité?

Quant aux sentiments initiaux éprouvés à l'intérieur d'un cercle de soutien et de responsabilité, presque tous les répondants ont indiqué s'être sentis reconnaissants, impatients ou soulagés d'avoir accès à ce type d'aide. Soixante et un pour cent étaient fiers de leur participation et un tiers se sentaient soutenus par les autres et confiants de réussir à faire face aux situations difficiles qui peuvent se présenter. Un tiers des répondants ont éprouvé des sentiments négatifs, tels que des inquiétudes au sujet du manque de confidentialité, du scepticisme quant aux résultats de leur participation et le sentiment de subir les pressions des autres pour participer à un cercle de soutien et de responsabilité. Vingt-neuf pour cent étaient furieux de devoir prendre part au projet.

Pour ce qui est de leurs sentiments actuels quant à leur participation à un cercle de soutien et de responsabilité, on observe moins de sentiments négatifs. En particulier, les craintes ont chuté de quelque 20 % et la colère d'environ 10 %.

Au départ, je pensais que le cercle de soutien et de responsabilité serait...; actuellement, je pense que le cercle de soutien et de responsabilité est...

Soixante-quatorze pour cent des répondants ont indiqué que, au début de leur participation à un cercle de soutien et de responsabilité, ils croyaient que cette démarche allait les aider à s'adapter à la vie dans la collectivité. Les trois quarts estimaient alors que le cercle allait les mettre en contact avec des personnes aidantes avec lesquelles ils pourraient échanger. Dix-sept pour cent des répondants pensaient que le cercle leur proposerait un modèle de comportement.

Mais après s'être quelque peu familiarisés avec le projet, certains répondants ont modifié leurs perceptions. En particulier, 86 % croyaient que le projet avait facilité leur adaptation à la vie dans la collectivité et 48 % que le projet leur avait fourni un modèle de comportement.

Comment décririez-vous les relations que vous aviez au départ et que vous avez actuellement avec les bénévoles du cercle de soutien et de responsabilité?

Les expériences initiales avec les bénévoles du cercle de soutien et de responsabilité ont été assez positives. Entre 52 % et 70 % des répondants ont affirmé qu'ils s'entendaient bien avec tout le monde, que les bénévoles les avaient beaucoup soutenus, qu'ils étaient honnêtes et se donnaient du mal pour leur venir en aide.

Après s'être quelque peu familiarisés avec le projet, les participants essentiels ont décrit leurs relations avec les bénévoles du cercle de manière beaucoup plus positive. En fait, ils étaient alors plus nombreux à déclarer qu'ils s'entendaient avec tout le monde (90 % maintenant par rapport à 52 % au début) et que les bénévoles du cercle les encourageaient énormément (86 % maintenant par rapport à 61 % au départ).

Comment le cercle de soutien et de responsabilité vous a-t-il aidé à vous adapter à la vie dans la collectivité au moment de votre mise en liberté?

Environ les deux tiers des répondants étaient d'avis que, au moment de leur mise en liberté, le cercle de soutien et de responsabilité avait facilité leur adaptation à la vie dans la collectivité en les aidant à régler des problèmes pratiques tels que trouver un emploi ou se procurer des pièces d'identité, et en leur apportant un soutien affectif. Soixante-cinq pour cent estimaient que le cercle leur fournissait l'occasion de rencontrer des gens. Ces résultats sont demeurés constants après une certaine expérience au sein d'un cercle de soutien et de responsabilité.

Selon vous, que vous apporté le cercle de soutien et de responsabilité au moment de votre adhésion à celui-ci?

La majorité des répondants (92 %) ont affirmé que, dès leur adhésion au cercle de soutien et de responsabilité, ils se sont sentis soutenus et acceptés par les autres. Soixante-deux pour cent des répondants ont reconnu que le fait de devoir respecter des structures de responsabilité (p. ex. contrat avec les membres du cercle, ordonnances de bonne conduite et d'interdiction imposées par le tribunal) a provoqué chez eux une hausse d'anxiété et le sentiment de subir davantage de pressions. En dernier lieu, 39 % ont déclaré que le cercle leur a renvoyé une image réaliste de leur situation dans la collectivité. Bref, de nombreux participants essentiels n'ont pas compris qu'ils devaient gagner la confiance et l'acceptation de la société.

Considérant leur expérience actuelle au sein du cercle, une faible variation des pourcentages a été observée concernant le soutien, l'acceptation, l'anxiété et la pression subie : 88 % ont affirmé se sentir soutenus et acceptés par les autres et 67 % ont ressenti davantage d'anxiété et de pression. Plus important encore, les délinquants sont devenus plus réalistes quant à leur situation dans la collectivité (62 % actuellement par rapport à 39 % au départ).

Selon vous, qu'est-ce qui aurait pu se produire si le programme n'avait pas existé?

Les répondants étaient invités à réfléchir à ce qu'aurait été leur expérience en l'absence du projet des cercles de soutien et de responsabilité. La vaste majorité des répondants ont déclaré qu'ils se seraient sentis seuls, isolés et démunis. Quatre-vingt-dix pour cent ont indiqué qu'ils auraient éprouvé plus de difficulté à s'adapter à la collectivité. Environ les deux tiers ont avoué qu'ils auraient eu du mal à établir des relations avec d'autres personnes et qu'ils se seraient tournés vers la criminalité.

Les bénévoles des CSR

Soixante-trois pour cent des bénévoles des cercles de soutien et de responsabilité ont répondu qu'ils avaient d'abord entendu parler des CSE par des amis ou des membres de la famille qui en connaissaient l'existence ou qui participaient déjà à un cercle. Quarante pour cent des bénévoles connaissaient le projet des CSE en raison d'une expérience antérieure avec les services correctionnels ou d'un contact avec un participant essentiel. Vingt-huit pour cent des bénévoles des CSE ont été mis au courant de ce projet dans le cadre d'interactions avec leur groupe confessionnel.

Pour bon nombre de bénévoles (72 %), le passage à une participation active dans un cercle a été motivé par leur intérêt pour le travail avec les délinquants. Environ 30 % des bénévoles des CSE souhaitaient rendre à la collectivité un peu de ce qu'elle leur a donné. C'est l'identification avec les délinquants ou délinquantes (en raison d'expériences personnelles, d'antécédents familiaux ou d'une victimisation antérieure) qui a incité environ un cinquième des bénévoles à participer à un cercle de soutien et de responsabilité. Un peu plus de 10 % des bénévoles ont pensé que ce serait là une expérience passionnante.

Quelque 70 % avaient l'impression que les bénévoles des CSE éprouvaient un sentiment d'appartenance à la communauté et 38 % soutenaient être plus sûrs d'eux-mêmes grâce à leur participation au projet. Environ 30 % ont déclaré avoir réussi à tisser des liens affectifs avec les autres et un quart ont reconnu s'être fait des amis dans le cadre du projet des CSR.

L'expérience du travail avec les participants essentiels

Des différences intéressantes sont ressorties de l'examen des expériences initiales et actuelles des bénévoles des CSE avec les participants essentiels. Au départ, 32 % craignaient de ne pas être capables de faire face aux situations difficiles. Mais ce pourcentage a chuté radicalement lorsque l'expérience actuelle a été prise en compte : seulement 4 % ont déclaré

éprouver ce genre de sentiments. De plus, 51 % ont d'abord indiqué se sentir confiants d'être capables de faire face aux situations difficiles; mais seulement 27 % pouvaient en dire autant concernant leur expérience actuelle. Soixante pour cent des bénévoles des cercles ont eu l'impression d'avoir été soutenus au départ par l'organisation; mais ce pourcentage est tombé à 23 % lorsqu'il était question de leur expérience actuelle. Enfin, 91 % avaient au départ espoir d'améliorer la vie de l'ex-délinquant; mais ce pourcentage n'était plus que de 43 % lorsqu'il s'agissait de leur expérience actuelle.

Pour ce qui est des relations des bénévoles avec les participants essentiels, la vaste majorité des répondants (92 %) avaient l'impression d'être tout au moins accueillis assez favorablement. Seulement 25 % ont déclaré avoir subi des pressions telles pour aider le participant essentiel qu'ils s'étaient sentis mal à l'aise. Dans les cercles dont les participants essentiels ont éprouvé des difficultés (p. ex. rechutes ou bris de conditions), 44 % des répondants ont fait observer que le cercle apporte un très grand soutien au participant essentiel, 12 % un soutien moyen et 7 % un certain soutien. Une majorité des bénévoles des cercles ont indiqué également que leur cercle savait reconnaître à quel moment un participant essentiel éprouvait des difficultés.

Les « exigences techniques »

Quant au temps qu'exige leur participation à un cercle de soutien et de responsabilité, 84 % des bénévoles estimaient que ce temps était moyennement ou tout à fait raisonnable. Aucun n'a jugé son engagement exagéré. Les bénévoles des CSE ont indiqué que la fréquence des réunions dépendait des besoins du participant essentiel (32 %), bien que les rencontres hebdomadaires aient été également courantes (36 %).

Les bénévoles ont affirmé être prêts à répondre aux besoins du participant essentiel dans environ 75 % des cas. Lorsqu'ils n'étaient pas disponibles, ils s'assuraient toujours qu'un contact téléphonique était fait par un autre bénévole du cercle.

La vaste majorité des bénévoles des CSE ont déclaré être tout au moins modérément satisfaits de leur cercle (93 %), mais seulement 35 % ont affirmé qu'ils ne changeraient rien à leur cercle s'ils en avaient la possibilité. Quant aux changements souhaités, 23 % voulaient élargir le cercle, 19 % tenir davantage d'activités sociales et 14 % recruter davantage de membres parmi les jeunes.

Comment les CSE bénéficient aux différentes parties

Presque tous les bénévoles des CSE (96 %) étaient d'avis que le participant essentiel se sentait soutenu par le cercle. Quatre-vingt-dix pour cent estimaient que le participant essentiel se sentait accepté par les autres et 82 % qu'il était capable de nouer des liens d'amitié. De plus, 84 % des bénévoles avaient l'impression que le participant essentiel se sentait maintenant plus sûr de lui, et 68 % qu'il avait appris à s'accepter lui-même grâce à sa participation à un cercle de soutien et de responsabilité.

Les bénévoles ont été invités à imaginer ce qui serait arrivé si le participant essentiel n'avait pas participé à un CSR. Soixante et un pour cent des répondants ont déclaré qu'il aurait probablement récidivé. La plupart estimaient que le participant essentiel aurait eu beaucoup de mal à s'adapter à la collectivité (93 %) ou à mener une vie stable (82 %). Soixante-treize pour cent ont affirmé que le participant essentiel se serait isolé et 91 % qu'il aurait se serait senti seul. La vaste majorité des bénévoles des cercles (93 %) avaient l'impression que le cercle avait tout au moins été moyennement utile au participant essentiel.

En ce qui concerne les avantages pour la collectivité, 89 % des bénévoles des cercles estimaient que la collectivité était devenue plus sûre. Soixante-dix-huit pour cent étaient d'avis que les cercles constituaient une approche rationnelle pour réinsérer le participant essentiel dans la collectivité, et 71 % soutenaient que la crainte d'une nouvelle infraction était maintenant moindre.

Sur le plan personnel, les trois quarts des bénévoles des CSE étaient d'avis que leur participation au projet leur avait apporté un sentiment d'appartenance à la communauté. De plus, soixante-six pour cent ont indiqué s'y être fait des amis. En dernier lieu, un peu plus de la moitié (54 %) ont tissé des liens affectifs avec les autres.

Soutien des professionnels et de l'organisation, formation et travail d'équipe

Juste un peu plus de la moitié des bénévoles des CSR ont eu l'impression de former une équipe avec les autres professionnels qui participaient au projet. Pour ce qui est de la perception du soutien fourni par l'organisation et les professionnels participants, la majorité des bénévoles le jugeaient utile. En particulier, 82 % trouvaient que les membres de l'organisation étaient généralement efficaces et 63 % étaient d'avis que l'organisation fournissait un soutien au moment approprié. Seulement 5 % estimaient inadéquate l'aide fournie par l'organisation. Quant au soutien des professionnels participants, 62 % le jugeaient généralement utile, et environ la

moitié (49 %) estimaient que les professionnels dispensaient des conseils au besoin. Quinze pour cent ont indiqué que le soutien professionnel offert n'avait pas répondu à leurs attentes.

Une partie du travail d'un bénévole au projet des CSR doit se faire en collaboration avec les autres bénévoles du cercle. L'enquête a révélé que près de 60 % avaient l'impression de former une équipe avec les autres membres du cercle. Un quart des répondants ont eu le sentiment de travailler en équipe seulement une partie du temps, mais 17 % n'avaient pas du tout l'impression de faire partie d'une équipe.

Cinquante-cinq pour cent des répondants ont affirmé avoir reçu une formation avant de devenir bénévoles dans un cercle. Environ 40 % ont déclaré qu'une formation plus poussée les aurait aidés à se préparer à cette expérience, et 46 % n'étaient pas convaincus qu'ils auraient tiré avantage de cours supplémentaires. Différents sujets ont été abordés au cours des séances de formation, mais la plupart des bénévoles ont dit avoir reçu une formation en justice réparatrice (61 %). Concernant les possibilités de formation supplémentaire, les bénévoles ont exprimé de l'intérêt surtout pour les cours axés sur les aptitudes à écouter et la réaction à la résistance (38 %). Pour améliorer les séances de formation, 42 % des bénévoles ont suggéré d'augmenter le nombre de séances offertes avant de se joindre à un cercle, et 44 % d'avoir davantage de séances de formation permanente pendant qu'ils font partie d'un cercle. Seulement 7 % ont affirmé qu'aucune amélioration n'était nécessaire.

Professionnels et membres d'organismes

Outre les bénévoles et les participants essentiels, plusieurs professionnels et membres d'organismes ont participé au projet des CSR. Environ le quart des professionnels et membres d'organismes qui ont répondu à cette enquête étaient des agents de police, 13 % étaient des psychologues et 20 % faisaient partie du comité consultatif ou du groupe de travail. Une grande majorité de ces répondants ont participé au projet des CSR pendant plus de trois ans. Quant aux motifs de leur participation, un tiers ont déclaré qu'ils voulaient travailler avec des délinquants à qui une seconde chance était donnée, et 20 % ont affirmé qu'ils avaient ressenti la « vocation » pour intervenir auprès de cette population. La plupart des répondants (93 %) ont affirmé être encore motivés à participer à un cercle de soutien et de responsabilité.

La pertinence de la formation offerte aux bénévoles

Les professionnels et membres d'organismes devaient répondre à une série de questions concernant la formation offerte aux bénévoles des CSR. Plus de la moitié avaient l'impression

que les bénévoles devaient recevoir une formation plus intensive sur certains sujets, et 43 % estimaient qu'il fallait multiplier les possibilités de formation.

Environ la moitié des répondants ont indiqué avoir été invités à offrir des ateliers de formation ou des séances de consultation aux bénévoles des CSR. Cinquante-sept pour cent d'entre eux ont animé des ateliers sur l'autonomie personnelle, et 25 % des ateliers sur l'utilisation, auprès des délinquants sexuels, des méthodes de prévention des rechutes. Vingt-sept pour cent ont dit avoir été invités à offrir des séances de formation à plus de trois occasions, et 25 % ont pu effectivement animer des ateliers à plus de trois reprises.

Les perceptions du projet

La plupart des répondants professionnels et membres d'organismes ont déclaré être convaincus que la participation à un CSR constituait une expérience positive pour le participant essentiel. En particulier, 94 % estimaient que les participants essentiels se sentaient soutenus par les autres et 81 % croyaient que les participants essentiels prenaient de l'assurance et se sentaient mieux acceptés des autres. Soixante-trois pour cent ont indiqué que les participants essentiels éprouvaient un sentiment d'appartenance à la communauté. Fait digne de mention, 75 % pensaient que les participants essentiels ne tiraient pas grand-chose de cette expérience.

Environ 70 % des répondants professionnels et membres d'organismes croyaient que la collectivité en général se sentirait plus en sécurité en apprenant qu'un délinquant sexuel à risque élevé faisait partie d'un CSR, et 63 % que la crainte d'une nouvelle infraction serait ainsi réduite. En outre, 44 % ont indiqué que la collectivité s'enrichirait d'un membre capable de contribuer à la société au fur et à mesure que le participant essentiel deviendrait plus fonctionnel.

Les répondants professionnels et membres d'organismes ont déclaré que ce qu'ils appréciaient le plus des CSR était le fait que ceux-ci responsabilisaient davantage les délinquants (70 %) et étaient centrés sur la sécurité de la collectivité et le soutien communautaire (63 %). Ce qui leur plaisait le moins, c'était l'impression que les bénévoles avaient de la difficulté à maintenir des limites (33 %), et 22 % déploraient l'absence de structures ou de formalités. Dans la même veine, 36 % ont indiqué que, personnellement, ils modifieraient le projet en y ajoutant des lignes directrices concernant les limites que devraient respecter les bénévoles. Neuf pour cent estimaient nécessaire de mettre en place davantage de structures et d'offrir de plus nombreuses possibilités de traitement. Les trois quarts étaient d'avis que leur organisme faisait partie d'une

« équipe » avec les autres professionnels du projet. Les trois quarts estimaient également que le projet devrait être de plus grande envergure.

La collectivité

Avant la réalisation de cette enquête, 46 % des 77 répondants affirmaient avoir déjà une certaine connaissance des CSR en raison d'une expérience auprès des services correctionnels, de la couverture de l'actualité, de cours suivis à l'école ou du bouche-à-oreille.

Qu'est-ce que cela vous fait de savoir qu'un tel programme existe?

Connaissant l'existence du projet des CSR, 69 % se réjouissaient de l'aide supplémentaire apportée à ces délinquants, et 62 % se sentaient soulagés de savoir que ces derniers recevaient de l'aide. Trente pour cent ont affirmé être agréablement surpris, tandis que 14 % doutaient que le projet contribue réellement à réduire la criminalité. Quelques répondants ont exprimé des sentiments négatifs, comme de la colère, en constatant que ces délinquants bénéficiaient d'un soutien supplémentaire (8 %) et de l'irritation devant le fait que des gens souhaitaient aider ces délinquants (3 %).

Comment vous sentiriez-vous si vous appreniez qu'un délinquant à risque élevé a emménagé dans votre collectivité ou dans votre voisinage?

S'ils apprenaient qu'un délinquant à risque élevé a emménagé dans leur collectivité ou voisinage, 33 % ne se sentiraient plus en sécurité, 30 % craindraient pour leur sécurité et 25 % seraient perturbés. Environ un cinquième des répondants ont affirmé qu'ils seraient fâchés que ce délinquant vive dans leur voisinage et 14 % qu'ils seraient en colère parce que le délinquant est sorti de prison. Mais 68 % estimaient que leurs sentiments ne seraient plus aussi négatifs s'ils apprenaient que le délinquant en question appartenait à un cercle de soutien et de responsabilité. Ils avaient l'impression que cette participation à un CSR indiquerait que le délinquant reçoit une aide supplémentaire des autres (48 %), qu'il fait l'objet d'une surveillance quelconque (53 %) et qu'il est motivé à ne pas commettre de nouvelle infraction (48 %).

ANALYSE

Dans l'ensemble, le projet des CSR semble avoir été favorablement perçu par tous les intervenants interrogés dans le cadre de cette évaluation. Les professionnels et membres d'organismes continuent d'exprimer des inquiétudes concernant les limites à maintenir entre bénévoles et ex-délinquants, mais ces inquiétudes découlent probablement de leur tendance naturelle à éviter les relations duelles. Mais contrairement aux psychologues et aux médecins, les bénévoles n'ont pas d'inclinaison professionnelle de ce genre et ne sont pas astreints à de tels interdits. À vrai dire, l'établissement de relations d'amitié entre les bénévoles et les participants essentiels est un élément intentionnel du projet des CSR. Tant les bénévoles que les participants essentiels ont clairement décrit les influences positives réciproques de leurs relations.

Un aspect qui pourrait devenir préoccupant est le changement négatif perçu dans le soutien organisationnel offert aux bénévoles et aux participants essentiels des CSR. Nous croyons qu'il s'agit là d'un effet secondaire de la recommandation d'offrir davantage de CSR sans nécessairement accompagner cette recommandation de ressources humaines ou financières supplémentaires. Le fait que la collectivité soit mieux informée des réussites du projet par différents comptes rendus dans les médias accentue encore davantage cette lacune de CSR. La commissaire du Service correctionnel du Canada a souvent parlé de son désir de voir des « cercles » en place pour l'ensemble ou la majorité des délinquants qui sortent des établissements fédéraux. Mais le financement et le recrutement demeurent les plus gros obstacles à une plus grande prolifération du modèle. Des efforts ont été déployés pour tenter d'obtenir du soutien de sources autres que le Service correctionnel, mais avec un succès mitigé. Toutefois, nous sommes très enclins à croire que si le modèle des CSR finit par être largement accepté et mis en application, la collectivité elle-même devra accepter l'ultime responsabilité d'en assurer le succès à long terme.

Nous avons été frappés par les éléments positifs d'engagement et d'éducation du public mentionnés dans les réponses au questionnaire destiné à la collectivité en général. Dans plusieurs cas récents au Canada, où un tollé général a suivi la mise en liberté d'un « délinquant sexuel à risque élevé », les médias populaires se sont attardés sur le projet des CSR, présenté comme un phare lumineux dans une situation par ailleurs troublante. Chaque fois que le sujet est abordé dans une émission de télévision ou un article de journal, un nombre accru de citoyens sont mis au

courant du travail exigeant entrepris par leurs semblables. Nous espérons que la collectivité apprendra ainsi qu'elle a une prise sur la gestion du risque.

DEUXIÈME ÉTUDE

La deuxième étude faisant partie de l'évaluation du projet pilote des CSR dans le Centre-sud ontarien visait à évaluer l'incidence des CSR sur les taux de récidive des délinquants sexuels à risque élevé. La première étude a montré les effets que le projet avait eus sur les participants et la collectivité en général; mais il est extrêmement important que ces effets positifs soient accompagnés d'une diminution de la récidive et d'autres indicateurs concrets de l'efficacité du projet.

MÉTHODOLOGIE

Les participants

Deux groupes de délinquants ont participé à cette étude. Le premier était composé de 60 délinquants qui avaient fait partie d'un CSR après avoir été mis en liberté à la date d'expiration de leur peine. Le second groupe comprenait un échantillon témoin apparié de 60 délinquants de profil semblable qui avaient été mis en liberté à la date d'expiration de leur peine, mais n'avaient pas fait partie d'un CSR. Les groupes ont été appariés *a priori*, ce qui signifie qu'un processus intentionnel a été utilisé pour sélectionner l'échantillon témoin, de façon à ce que ce dernier puisse être comparé au groupe des participants à un CSR.

Les critères d'appariement

Au Canada, le maintien en incarcération jusqu'à l'expiration de la peine (c.-à-d. jusqu'à la date d'expiration du mandat) requiert une ordonnance de la Commission nationale des libérations conditionnelles, à la suite d'un examen approfondi du cas. Le maintien en incarcération n'est recommandé que dans les cas où une nouvelle infraction risque d'être commise avant la date d'expiration du mandat. Le maintien en incarcération jusqu'à l'expiration de la peine est à juste titre considéré comme l'équivalent d'une cotation de « risque élevé ». Le projet des CSR vise à répondre aux besoins postlibératoires des délinquants maintenus en incarcération jusqu'à la fin de leur peine. Afin d'assurer un appariement pertinent, nous n'avons inclus dans l'échantillon témoin que des délinquants sexuels également maintenus en

incarcération jusqu'à la fin de leur peine. Et pour obtenir une garantie supplémentaire que les deux groupes présentaient des niveaux de criminalité et de risque équivalents, nous avons noté chaque sujet au moyen de l'Échelle d'information statistique générale sur la récidive (Nuffield, 1982). Chaque membre du groupe ayant participé à un CSR était apparié avec un sujet témoin classé dans la même catégorie générale de risque (p. ex. faible, faible-moyen, moyen, moyen-élevé ou élevé).

En appariant les deux groupes de délinquants, nous nous sommes également assurés que le sujet témoin avait été mis en liberté à la même date, ou à peu près, que le sujet participant à un CSR. Il y a deux raisons de procéder ainsi : premièrement, ce processus garantit que les sujets appariés sont relâchés dans un climat politique et communautaire relativement semblable; et deuxièmement, il permet de comparer facilement la durée de la période à risque avant l'échec (chez les délinquants qui ont commis une nouvelle infraction).

Enfin, nous avons pris soin d'apparier les deux groupes en regard d'une participation antérieure à des programmes de traitement des délinquants sexuels. Compte tenu de résultats récents donnant à penser que la participation à un programme de traitement qui respecte les principes des interventions correctionnelles efficaces peut avoir une grande incidence sur la récidive, il était important de s'assurer que toutes les différences constatées entre les deux groupes n'étaient pas le résultat de variations dans les expériences de traitement antérieures.

Les mesures

STATIQUE-99 (Hanson et Thornton, 1999)

La STATIQUE-99 est un instrument d'évaluation actuarielle du risque de récidive chez les délinquants sexuels et violents, qui se base principalement sur les facteurs de risque statiques. Cet instrument possède une capacité prédictive moyenne ($r = 0,33$, zone ROC = 0,71) et permet de réunir des données complètes, à l'aide desquelles peut être établi un pronostic à long terme du potentiel de risque.

L'Évaluation rapide du risque de récidive sexuelle (ERRRS - Hanson, 1997)

L'ERRRS est une échelle à quatre variables qui a été élaborée dans le but de prévoir la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels connus. Ces quatre variables font toutes partie de la STATIQUE-99, mais permettent, en soi, de procéder à une détection modérément précise du potentiel de risque ($r = 0,27$, zone ROC = 0,71). La recherche récente donne à penser que l'ERRRS pourrait effectivement surclasser la STATIQUE-99 dans l'évaluation de certaines

sous-populations de délinquants, y compris les délinquants accusant un retard de développement (voir Tough, 2001).

Le test phallométrique

Le test phallométrique est un processus psychophysiologique permettant de mesurer les variations dans la circonférence ou le volume du pénis durant une présentation de stimuli audiovisuels. La réaction différentielle au groupe d'âge, au sexe ou aux catégories d'activités de stimulation aide à diagnostiquer les préférences sexuelles déviantes (ou paraphilies). Même si les chercheurs ne sont pas tous d'accord sur les propriétés psychométriques du test (voir Fernandez, 2002; Freund et Watson, 1991), ce dernier est généralement reconnu comme un outil utile de diagnostic et, par extrapolation, d'évaluation du risque.

La récidive

La récidive est définie comme étant le fait d'être accusé d'une nouvelle infraction sexuelle ou d'avoir enfreint une condition imposée par le tribunal. Seuls les documents officiels sont utilisés et, dans la plupart des cas, cette information est présentée sous forme de dossiers du Centre d'information de la police canadienne (une base de données nationale sur les infractions antérieures), indiquant qu'une accusation a été portée ou qu'une condamnation a été enregistrée.

La signification statistique

Dans la présente étude, la signification statistique observée est classique : $p < 0,05$. Mais comme il a déjà été mentionné, il est parfois utile d'évaluer les résultats en regard de leur signification sociale, à savoir, l'incidence sur la collectivité d'une constatation en particulier. Ce concept est important pour évaluer les taux relatifs de récidive entre les deux groupes, et il est analysé de manière plus détaillée ci-dessous.

Le déroulement

Afin d'évaluer les effets des CSR sur la récidive, nous avons réuni des renseignements sur les 60 premiers hommes invités à participer aux CSR dans le cadre du projet pilote. Afin de mieux comprendre les résultats obtenus, nous avons sélectionné 60 délinquants de même profil dans la base de données du Système de gestion des délinquants (SGD) de la région de l'Ontario. Les 60 sujets témoins ont été appariés à leurs homologues participant à un CSR, en fonction des critères définis ci-dessus.

Tableau 2. Renseignements démographiques liés aux infractions

	Cercles (N = 60)	Comparaison (N = 60)
Âge moyen (ET)	47,47 (12,27)	43,62 (10,84)
Moyenne selon la STATIQUE-99 (ET)	5,60 (2,22)	5,00 (2,00)
Moyenne selon l'ERRRS** (ET)	3,18 (1,65)	2,12 (1,31)
% de déviance – test phallométrique	81,58	70,27
Victimes		
Nombre moyen*	3,10 (3,63)	2,05 (1,66)
Femmes seulement**	43,33 %	76,67 %
Famille seulement	15,00 %	15,00 %
Enfants seulement	58,30 %	53,30 %

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$

RÉSULTATS

Les variables démographiques

Une synthèse des données démographiques est présentée dans le tableau 2. Aucune différence significative n'a été constatée entre les deux groupes en regard de l'âge ou du pourcentage de membres dont les résultats du test phallométrique révélaient l'existence d'une déviance. Les deux groupes ne présentaient pas de différence significative selon la STATIQUE-99; mais les participants aux CSR affichaient un risque moyen un peu plus élevé. Si l'on en juge d'après les résultats obtenus à l'aide de l'ERRRS ($F [1,115] = 14,70, p < 0,01$), le groupe des participants aux CSR présentait un risque sensiblement plus élevé de récidive sexuelle que le groupe témoin. Mais si le processus d'appariement était à toute épreuve, ces deux groupes ne devraient *pas* présenter de différence à l'égard du risque. Dans ce cas, il est clair que les délinquants sexuels à risque élevé, libérés à la date d'expiration de leur peine, sont surreprésentés dans le groupe des participants aux CSR.

Pour ce qui est des profils des victimes, les deux groupes ne présentaient pas de différence quant aux pourcentages de victimes non apparentées ou étrangères. Mais le groupe des participants aux CSR affichait un nombre moyen de victimes sensiblement plus élevé ($F[1 118] = 4,160, p < 0,05$) et, dans le groupe témoin, les délinquants étaient, de manière significative avoir fait des victimes dans la catégorie « femmes seulement » ($X^2[1] = 13,889, p < 0,01$). Cela explique probablement pourquoi les deux groupes ont obtenu des scores différents en regard de la prédiction actuarielle, car les variables « nombre d'infractions sexuelles antérieures » et « victime de sexe masculin » font partie de chacune des échelles actuarielles.

L'intervalle d'exposition au risque

Comme l'une des variables appariées était « la date de mise en liberté », les groupes devraient récidiver à la même fréquence et à l'intérieur du même laps de temps. De plus, parce qu'il a été constaté ci-dessus que les participants aux CSR présentaient un risque de récidive relativement plus élevé, il n'aurait pas été étonnant qu'ils récidivent plus rapidement, en supposant qu'une différence à ce chapitre soit observée entre les deux groupes. Nos comparaisons ont conduit à un résultat contraire, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative. Les membres du groupe témoin ont récidivé plus rapidement que les participants aux CSR. Plus particulièrement, 18 délinquants participant aux CSR ont récidivé après un intervalle moyen d'exposition au risque de 22,10 mois, tandis que la récidive des sujets

témoins s'est produite après un intervalle moyen d'exposition au risque de 18,54 mois (voir le tableau 3).

La récidive

Comme le montre le tableau 3, le taux de récidive des participants aux CSR, dans tous les domaines, était beaucoup plus faible que celui de leurs homologues du groupe témoin, même s'ils avaient un profil de risque plus élevé. En particulier, concernant la récidive sexuelle, le groupe témoin a récidivé plus de trois fois plus souvent que le groupe des participants aux CSR (10 fois par rapport à 3), une différence statistiquement significative ($X^2[1] = 4,23, p < 0,05$).

Un examen qualitatif de la nature des nouvelles infractions dans le cadre de la présente étude a révélé que, dans chacun des épisodes de récidive sexuelle au sein du groupe des participants aux CSR, la nouvelle infraction était moins grave ou moins intrusive que l'infraction à l'origine de la dernière peine purgée. Par exemple, la nouvelle infraction commise par l'un des participants à un CSR est un appel téléphonique obscène, alors que l'infraction antérieure à l'origine de sa dernière incarcération était un viol avec violence. Aucune réduction des méfaits n'a été constatée chez les sujets témoins; leurs nouvelles infractions étaient tout aussi violentes et intrusives que leur dernière infraction.

Tableau 3. Données sur la récidive

	Cercles (N = 60)	Comparaison (N = 60)
Suivi moyen (étendue-mois)	54,67 (3-123)	52,47 (3-124)
Moyenne (mois) avant le premier échec	22,1	18,54
Récidive		
Sexuelle*	5,00 % (3)	16,67 % (10)
Sexuelle prévue	28,33 % (17)**	26,45 % (16)
Violente** (y compris sexuelle)	15,00 % (9)	35,00 % (21)
De tous genres (y compris violente et sexuelle)	28,33 % (17)	43,44 % (26)
Jugements	38	49

* $p < 0,05$; ** $p < 0,01$

Selon Quinsey, Harris, Rice et Cormier (1998), l'indicateur de la récidive violente, notamment de la récidive sexuelle, est plus robuste chez les délinquants sexuels. Dans la

deuxième étude, les participants aux CSR ont obtenu de nouveau un taux de récidive beaucoup plus faible que le groupe témoin ($\chi^2[1] = 6,40, p < 0,01$). Quel que soit le type de récidive, la différence résidait dans la courbe de son importance ($\chi^2[1] = 2,94, p < 0,07$) et devrait certainement être considérée comme socialement significative, conformément à l'argument invoqué ci-dessus. Dans l'ensemble, 28,3 % des participants aux CSR ont récidivé d'une façon ou d'une autre, comparativement à 43,4 % des membres du groupe témoin.

En tant que groupe, nous nous attendions à ce que les délinquants jugés à risque élevé de récidive sexuelle enregistrent un taux de récidive correspondant aux notes obtenues à l'aide des échelles actuarielles. En ce qui concerne les projections actuarielles, le groupe témoin a été beaucoup plus proche des projections actuarielles de la STATIQUE-99 (10 observées comparativement aux 16 prévues), alors que le groupe des participants aux CSR a inscrit un taux de récidive sexuelle bien en dessous des projections statistiques (3 observées comparativement aux 17 prévues; $\chi^2[1] = 11,76, p < 0,001$).

Les « jugements » renvoient au nombre de nouvelles infractions distinctes. Ils sont plus ou moins l'équivalent des « dates de détermination de la peine » selon la STATIQUE-99. Dans le groupe des participants aux CSR, 18 délinquants étaient responsables de 38 incidents, tandis que 26 délinquants étaient responsables de 49 incidents dans le groupe témoin.

La zone ROC sous la courbe

Faute de variabilité dans les scores, nous avons prévu que la STATIQUE-99 perdrait son utilité prédictive lorsque appliquée au sous-groupe de délinquants sexuels à risque élevé visé par cette étude. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit pour les délinquants qui ont participé à un CSR. La zone ROC (caractéristique de fonctionnement du récepteur) sous la courbe chez les participants aux CSR, en regard du taux de succès déterminé à l'aide de la STATIQUE-99, était de 0,71 pour la récidive sexuelle, mais de 0,58 seulement chez le groupe témoin. Des résultats semblables ont été constatés concernant toute nouvelle récidive et, à un degré moindre, la récidive violente.

ANALYSE

Les résultats concernant la récidive compilés lors de l'évaluation du projet pilote des CSR sont très encourageants. Les participants essentiels des CSR ont un taux de récidive sexuelle de 70 % inférieur à celui de l'échantillon témoin apparié, ce qui correspond à moins d'un quart des taux de récidive sexuelle prévus par les courbes de survie de la STATIQUE-99 de Hanson et Thornton – un résultat statistiquement significatif. Toute forme de récidive est tragique et regrettable, mais l'effet de réduction des méfaits observé dans les cas malheureux où un participant essentiel a commis une nouvelle infraction sexuelle est particulièrement encourageant.

Lorsque nous considérons les profils des délinquants et les résultats établis au moyen des échelles d'évaluation du risque actuarielles, et malgré tous les efforts d'appariement déployés, il est clair que le groupe des participants aux CSR, visé par la deuxième étude, présente un risque de récidive beaucoup plus élevé que le groupe témoin. Les participants aux CSR affichent un nombre moyen de victimes antérieures plus élevé, de plus nombreuses victimes de sexe masculin et des résultats plus élevés selon les échelles d'évaluation du risque actuarielles STATIQUE-99 et ERRRS, surtout selon la dernière. Le fait que le groupe des participants aux CSR présente un risque plus élevé est apparemment le résultat d'un biais de sélection; à savoir, que les délinquants présentant le risque le plus élevé lors de leur mise en liberté à la date d'expiration de leur peine ont été activement ciblés pour participer à un CSR. Compte tenu du peu de ressources affectées au projet des CSR du MCCO, il était impératif que les services restreints disponibles soient offerts aux délinquants qui en avaient le plus besoin. Résultat, il semble que ces délinquants à risque particulièrement élevé de récidive aient été recrutés les premiers, laissant ainsi les délinquants à risque un peu plus faible pour constituer le groupe témoin.

Étant donné les différences dans les résultats obtenus par les deux groupes au moyen de l'ERRRS, il semble que le protocole d'appariement utilisé dans cette évaluation ait été moins qu'exact. Fait digne de mention, cette lacune aurait dû se traduire par des différences entre les deux groupes, qui augmentent habituellement l'erreur de type 2, en appui à l'hypothèse nulle voulant que les CSR n'aient aucun effet sur la réussite des délinquants dans la collectivité. À ce titre, nous nous serions attendus à des taux de récidive plus élevés chez le groupe des participants aux CSR, et à des taux de plus longue survie dans l'échantillon témoin. En fait, c'est le contraire qui s'est produit : le groupe témoin a récidivé plus rapidement et son taux de récidive était plus

élevé. Ce résultat met en évidence le dernier postulat, à savoir que les CSR ont un effet positif marqué sur la réinsertion dans la collectivité et le comportement à long terme des délinquants sexuels à risque élevé mis en liberté à la fin de leur peine.

Les comparaisons entre les deux groupes, tant au chapitre de la récidive sexuelle que de la récidive violente, permettent d'obtenir un niveau classique de signification statistique. Le nombre de jugements distincts étant plus de 25 % supérieur dans l'échantillon témoin, il est clair que le groupe témoin est responsable de troubles beaucoup plus nombreux dans la collectivité que leurs compatriotes membres d'un CSR. Autre indication de l'efficacité de l'initiative, la constatation d'une réduction des méfaits (Marlatt, 1998) dans le groupe des participants aux CSR. Comme nous l'avons mentionné, dans chacun des trois cas de récidive sexuelle chez les participants aux CRS, la nouvelle infraction était moins grave ou moins intrusive que celle à l'origine de la dernière peine purgée.

Le taux prévu de récidive sexuelle, tel qu'établi au moyen de la STATIQUE-99, est plus élevé dans les deux groupes que le taux réellement observé. Cela peut être l'effet du profil de risque asymétrique dans chacun des groupes (les deux groupes ont obtenu des résultats moyens élevés à l'aide de la STATIQUE-99). Mais il est également possible que cette différence soit attribuable aux taux de base différents entre l'échantillon canadien et l'échantillon international de délinquants sexuels. En règle générale, les taux de récidive sexuelle chez les populations canadiennes tendent à être relativement inférieurs aux normes internationales (voir Hanson et Thornton [1999] par opposition à Motiuk et Brown [1996] ou Barbaree, Seto et Maric [1996]).

Nous avons prévu que la STATIQUE-99 ne pourrait nous aider davantage à déterminer quels membres, parmi ces groupes déjà à risque élevé, présenteraient le plus haut risque de récidive, étant donné la nature tronquée des résultats concernant les cotes de risque. Mais la valeur plus élevée de la zone ROC chez le groupe des participants aux CSR porte à croire que, dans ce groupe, la récidive est conforme aux modèles logiques de prévision du risque, puisque la récidive est directement proportionnelle aux résultats plus élevés établis au moyen de la STATIQUE-99. La faible valeur de la zone ROC, constatée dans le groupe témoin, donne à penser que, dans ce groupe, la récidive se produit sans qu'il y ait de lien entre les cotes attribuées et les résultats dans la collectivité. En dernier ressort, cette constatation porte à croire que le principe du risque, élaboré par Andrews et Bonta, demeure valable – les niveaux les plus élevés de soutien et de surveillance doivent être dirigés vers les délinquants présentant le plus

élevé. Autrement dit, même à l'intérieur des CSR, une attention supplémentaire doit être portée aux délinquants qui ont obtenu des résultats particulièrement élevés au moyen de la STATIQUE-99.

Les résultats de la deuxième étude montrent que la récidive est, en règle générale, beaucoup moins fréquente dans le groupe des participants aux CSR. Une étude menée par la détective Wendy Leaver, du Service de police de Toronto, révèle que les délinquants assujettis à une ordonnance au titre de l'article 810.1 du *Code criminel* du Canada (c.-à-d. une modification à la législation concernant l'engagement de ne pas troubler l'ordre public) sont beaucoup moins nombreux à récidiver lorsque cette ordonnance s'accompagne d'une participation à un CSR (Leaver, communication personnelle). En fait, après avoir « envoyé ces types en prison » pendant des années, la détective Leaver est devenue une adepte et une ardente défenseur des CSR, pour avoir siégé à plusieurs CSR à titre bénévole et servi d'agent de liaison principal entre le projet du MCCO et le Service de police de Toronto.

Les résultats actuels doivent être mis en contexte avec les écrits et les échanges sur les traitements et la récidive en général. Le projet sur les données collaboratives, de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers (Hanson, Gordon et coll., 2002), a récemment révélé un effet important des traitements; en effet, le groupe traité a enregistré un taux de récidive de 41 % inférieur à celui du groupe témoin non traité (10 % et 17 % respectivement). Un examen récent des taux de récidive reliés à un programme de prévention des rechutes et de suivi, appliqué dans le district de libération conditionnelle du centre de l'Ontario, a montré qu'il est possible d'obtenir des réductions progressives de la récidive grâce à une combinaison de surveillance éclairée des libérés conditionnels et d'un suivi dans la collectivité des programmes de traitement des délinquants sexuels, offerts en établissement (Picheca et Wilson, 2003; voir également Wilson, Stewart, Stirpe, Barrett et Cripps, 2000). Les CSR sont très en accord avec ces constatations; mais il est important de souligner que les deux groupes d'hommes qui ont participé à notre étude présentent généralement des niveaux de risque moyens beaucoup plus élevés que ceux déclarés dans la plupart des rapports sur l'efficacité des traitements. Les résultats de la présente étude prouvent abondamment que l'adhésion aux principes des interventions efficaces, même de la part de bénévoles de la collectivité, peut modifier considérablement les taux de récidive.

CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS FUTURES

L'avenir des CSR repose entièrement entre les mains de la collectivité. Tous les paliers de gouvernement hésitent à assumer seuls le fardeau du soutien financier de cette initiative. À bien des égards, l'agression sexuelle est un problème communautaire qui devrait peut-être être géré de manière plus volontaire par la collectivité elle-même. Sous ce rapport, nous sommes tout à fait d'accord avec Silverman et Wilson (2002) qui laissent entendre qu'une solution viable à la violence communautaire réside dans l'engagement de la collectivité dans le système de justice pénale. Le projet des CSR est un excellent exemple de collectivité qui joue un rôle actif dans la gestion du risque auquel elle fait face. Mais la nature « désagréable » de notre population cible continue de rendre particulièrement difficile la sollicitation de bénévoles et de financement.

Nous croyons que le soutien d'initiatives comme celle des CSR est un moyen plus efficace de gérer le risque que présentent les délinquants dans la collectivité. Il a été reproché aux registres des délinquants sexuels de ne pas établir de distinction entre les délinquants classés à différents niveaux de risque. C'est-à-dire que le délinquant classé à risque élevé, reconnu coupable d'un crime aux termes d'un certain article du *Code criminel* du Canada, est inscrit de la même façon que le délinquant classé à risque plus faible, condamné pour la même infraction au *Code criminel*, même si les détails des infractions individuelles sont parfois fort différents. Parce que les CSR ne sont offerts qu'aux délinquants ayant démontré un potentiel élevé de récidive, ils représentent un moyen d'accroître la sécurité de la collectivité, ou plus de l'inscription à un registre.

Compte tenu des résultats extrêmement positifs du projet pilote des CSR dans le Centre-sud ontarien, de nouveaux projets de CSR ont été mis sur pied dans toutes les provinces canadiennes. De tels projets sont bien établis à Victoria, Winnipeg, Montréal et Ottawa. Lors de la rédaction du présent rapport de recherche, nous avons pris connaissance de plusieurs projets semblables aux CSR, actuellement en cours d'élaboration aux États-Unis, notamment d'une initiative relativement avancée au Minnesota et d'un groupe très enthousiaste à Denver, au Colorado. De plus, des projets inspirés du modèle canadien des CSR sont également en voie de réalisation ou en préparation dans tous les pays membres du Royaume-Uni (c.-à-d. en Irlande du Nord, en Écosse, au Pays de Galles, en Angleterre et, fait digne de mention, à l'île de Man), en République d'Irlande et aux Pays-Bas. Le projet du Royaume-Uni dans la vallée de la Tamise en est à l'étape du traitement des données compilées, en prévision de la rédaction d'un rapport

d'évaluation intérimaire, à la suite de la création d'une douzaine de CSR. Le modèle des CSR a également suscité de l'intérêt en Afrique du Sud, aux Bermudes et en Australie. En dépit de la mauvaise réputation, maintes fois rappelée, des délinquants sexuels, il existe manifestement une volonté internationale d'essayer de nouveaux moyens pour accroître la responsabilité des délinquants et la sécurité des collectivités. Comme ce fut toujours le cas, notre objectif commun est de faire en sorte qu'il n'y ait plus de victimes.

En guise de pensée de la fin, la dernière évaluation, en établissement, du risque que présentaient les deux premiers participants essentiels d'un CSR, leur attribuait un risque de récurrence de 100 % à l'intérieur d'une période de sept ans (série 9 du Guide d'évaluation du risque chez les délinquants sexuels [SORAG], voir Quinsey et coll., 1998). Nous sommes heureux d'annoncer que ces deux hommes ont atteint leur 11^e anniversaire de vie sans infraction dans la collectivité, même si cet exploit a été jalonné de multiples épreuves et tribulations.

« Ce sont mes meilleurs amis. Impossible de partager ce que nous avons partagé sans devenir des amis. S'ils n'étaient pas là, je serais de nouveau en prison aujourd'hui. »

« Kevin » dans *Plus jamais de victimes* (SCC, 2001)

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The psychology of criminal conduct (3^e édition)*, Cincinnati, OH, Anderson, 2003.
- BARBAREE, H. E. « Evaluating treatment efficacy with sexual offenders: The insensitivity of recidivism studies to treatment effectiveness », *Sexual Abuse*, vol. 9, 1997, p. 111-128.
- BARBAREE, H. E., SETO, M.C. et MARIC, A. *Sex offender characteristics, response to treatment and correctional release decisions at the Warkworth Sexual Behaviour Clinic*, (Working Papers in Impulsivity Research Report), Toronto, Clarke Institute of Psychiatry, 1996.
- FERNANDEZ, Y. « Tests phallométriques pour les délinquants sexuels qui ont agressé des femmes : les limites de leur validité », *Forum – Recherche sur l’actualité correctionnelle*, vol. 14, n° 1, 2002, p. 7-12.
- FREUND, K. et WATSON, R. « Assessment of the sensitivity and specificity of a phallometric test: An update of "Phallometric diagnosis of pedophilia" », *Psychological Assessment*, vol. 3, 1991, p. 254-260.
- GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C. « A meta-analysis of adult offender recidivism: What works! », *Criminology*, vol. 34, 1996, p. 575-607.
- HANSON, R. K. *Établissement d’une échelle actuarielle sommaire du risque de récidive sexuelle*, Rapport pour spécialistes 1997-04, Ottawa (Ontario), ministère du Solliciteur général du Canada, 1997.
- HANSON, R. K., GORDON, A., Harris, A. J. R., Marques, J. K., Murphy, W., Quinsey, V. L. et Seto, M. C. « First report of the Collaborative Outcome Data Project on the effectiveness of psychological treatment for sexual offenders », *Sexual Abuse*, vol. 14, 2000, p. 169-194.
- HANSON, R. K. et THORNTON, D. *Statique-99 : une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels*, (Rapport pour spécialistes 1999-02), Ottawa (Ontario), ministère du Solliciteur général du Canada, 1999.
- MARLATT, G.A. *Harm reduction: Pragmatic strategies for managing high-risk behaviors*, New York, Guilford, 1998.
- MOTIUK, L. L. et BROWN, S. L. *Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition*, (Rapport de recherche n° R-49), Ottawa (Ontario), Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1996.
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d’une normalisation des décisions*, Ottawa, Solliciteur général, Division de la recherche, 1982.

- PICHECA, J. E. et WILSON, R. J. *Collaborative, community-based sexual offender management: Three years later*, document présenté à la 22^e conférence annuelle de l'Association for the Treatment of Sexual Abusers, St. Louis, MO, octobre 2003.
- QUINSEY, V. L., HARRIS, G. T., RICE, M. E. et CORMIER, C. A. *Violent offenders: Appraising and managing risk*, Washington, DC, American Psychological Association, 1998.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Cercles de soutien et de responsabilité : guide à l'intention des candidats bénévoles*, manuel de formation 2002, Ottawa (Ontario), L'auteur, 2002.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (2001). *Plus jamais de victimes* (enregistrement vidéo). Ottawa (Ontario), SCC et Red Herring Productions, Eric Geringas, Directeur, 2001.
- SILVERMAN, J. et WILSON, D. *Innocence betrayed: Paedophilia, the media and society*, Cambridge, UK, Polity Press, 2002.
- TOUGH, S. E. *Validation of two standardized risk assessments (RRASOR, 1997; Static-99, 1999) on a sample of adult males who are developmentally disabled with significant cognitive deficits*, these de maîtrise inédite, University of Toronto, Toronto (Ontario), Canada, 2001.
- WILSON, R. J., HUCULAK, B. et MCWHINNIE, A. « Restorative justice innovations in Canada », *Behavioral Sciences & the Law*, vol. 20, 2002, p. 1-18.
- WILSON, R. J. et PICHECA, J. E. (en cours d'impression). « Circles of Support & Accountability: Engaging the community in sexual offender risk management », dans B. K. Schwartz (dir.), *The sex offender*, vol. 5, New York, NY, Civic Research Institute.
- WILSON, R. J. et PRINZO, M. « Circles of Support: A restorative justice initiative », *Journal of Psychology and Human Sexuality*, vol. 13, 2001, p. 59-77.
- WILSON, R. J., STEWART, L., STIRPE, T., BARRETT, M. et CRIPPS, J. E. « Community-based sexual offender management: Combining parole supervision and treatment to reduce recidivism », *Canadian Journal of Criminology = Revue canadienne de criminologie*, vol. 42, 2000, p. 177-188.